

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 84 (1996)

**Heft:** 1

  

**Artikel:** Conseil national : Judith Stamm vice-présidente

**Autor:** aml / Stamm, Judith

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-280852>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Bureau de l'égalité

### Zurich sauvé

(aml-bma) - Le Bureau cantonal de l'égalité ne sera pas démantelé. Poursuivant son long débat sur le budget 1996, le Parlement zurichois a rejeté, le 18 décembre dernier, par 88 voix contre 68, une mesure d'économie proposée par le Gouvernement. Les socialistes, les écologistes et les partis du centre se sont opposés au projet.

En effet, le Conseil d'Etat zurichois voulait réduire de trois à un le nombre d'emplois au Bureau de l'égalité. Selon sa directrice Christa Köppel, cela aurait signifié sa liquidation pure et simple. D'autant plus qu'il aurait perdu son statut d'autonomie, pourtant reconnu par une ordonnance cantonale, pour n'être plus qu'une simple dépendance de l'office du personnel placé sous la houlette du chef du département des finances, le radical Eric Honegger, fer de lance du programme draconien d'austérité.

Une mesure qui aurait permis d'économiser... 150000 francs. Le budget annuel du bureau représente 0,006% de l'ensemble du budget du canton le plus opulent du pays.

Une mesure qui aurait frappé fort injustement une équipe qui gérait de manière imaginative les deniers publics en s'efforçant de rentabiliser les prestations qu'elle fournissait. Que ce soit par la mise en vente de leur CD-ROM d'initiation à Internet ou par la location de leur bus itinérant d'information sur les métiers aux enseignants du canton. Sans compter que les tâches de ce bureau ne cessent de s'accroître, puisque la crise économique frappe les femmes plus durement que les hommes. Et que l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'égalité impose précisément à ces bureaux la mise en place de programmes d'action positive en faveur des femmes. Après les fermetures des bureaux de Zoug et de Neuchâtel, le couperet a failli tomber sur celui de Zurich. *«Parce que, affirme le gouvernement zurichois, il y a tant de femmes qui ont fait acte de solidarité envers le bureau, qu'elles peuvent très bien faire le même travail à sa place!»*

Le programme d'austérité du gouvernement zurichois prévoit d'arriver à l'équilibre budgétaire d'ici l'an 2000, en réalisant dans un premier temps 415 millions

d'économies, par la suppression de près de 1600 postes dans l'administration cantonale. Principalement dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'entretien des bureaux. Or, 80 à 90% de ces emplois sont occupés par des femmes. 1996 rappelle désagréablement 1976.

## Gouvernement zurichois

### Vreni Müller Hemmi jette l'éponge

(aml) - Lorsque Moritz Leuenberger, socialiste, a été élu au Conseil fédéral, personne ne doutait qu'une femme socialiste serait appelée à lui succéder le 26 novembre. La candidate toute trouvée était Vreni Müller Hemmi, députée, nouvelle conseillère nationale depuis le 22 octobre, qui avait manqué de peu son élection au gouvernement zurichois au mois de mars. Une femme énergique, éprise de justice, qui en sa qualité de députée, avait joué un rôle important pour débusquer le fonctionnaire Raphael Huber, condamné dans l'intervalle pour corruption. Personne ne semblait contester ce siège aux socialistes... Or quelques petites semaines avant, juste avant l'élection du successeur d'Otto Stich au Conseil fédéral, les radicaux zurichois avaient rêvé de propulser leur candidate Vreni Spoerry aux commandes, à la place du socialiste Moritz Leuenberger. Raté, à un tel point que les démocrates du centre zurichois ont proposé un marché aux radicaux zurichois déconfits, celui de soutenir Vreni Spoerry au second tour pour le Conseil des Etats, à condition que les radicaux soutiennent un candidat démocrate du centre qui s'en viendrait contester sa place à Vreni Müller Hemmi. L'UDC Rolf Gerber, chef de l'Office d'agriculture du canton de Zurich, sans aucune expérience politique, a été transformé en personnalité politique par une campagne de marketing sans précédent, à coup d'annonces dans la presse qui mettaient en doute les compétences et la collégialité de Vreni Müller Hemmi. Le 26 novembre, il a devancé sa rivale de près de 2000 voix, manquant de peu la majorité absolue. Le lendemain, des larmes dans la voix, Vreni Müller Hemmi annonçait qu'elle se désistait pour le second tour.

Du coup, l'aspiration des radicaux à un gouvernement sans participation socialiste semble s'être sensiblement éteinte.

## Conseil National

### Judith Stamm vice-présidente

(aml) - La présidente de la Commission fédérale des questions féminines, Judith Stamm, est aussi une conseillère nationale qui dit franchement ce qu'elle pense. C'est avec brio qu'elle a défendu la cause de la loi sur l'égalité en sa qualité de présidente de la commission du National. C'est aussi elle qui a posé sa candidature au Conseil fédéral, «au nom de toutes les femmes», en 1986, aux côtés des candidats officiels Arnold Koller et Flavio Cotti. Le 4 décembre, cette démocrate-chrétienne lucernoise a été élue à la vice-présidence du Conseil national. Ce qui lui permettra, quatre sessions plus tard, de succéder au libéral vaudois Jean-François Leuba en tant que présidente de la Chambre du peuple et première citoyenne du pays. Trois femmes

ont occupé ce poste au perchoir avant elle, la Schwytzoise Elisabeth Blunschy, la Zurichoise Hedi Lang et la Bernoise Gret Haller.

## Divorce

### Le droit s'adapte à la réalité

(aml) - Arnold Koller, patron du Département fédéral de justice et police, poursuit ses travaux de rénovation juridique. Après le droit du mariage, vient le tour du chapitre du divorce, fondé lui aussi sur le principe de l'égalité entre hommes et femmes. Le projet de révision, auquel va enfin pouvoir s'attaquer le Parlement fédéral, prévoit deux changements d'importance: l'abandon de la notion de faute, ce qui permettra aux époux de divorcer par consentement mutuel sans avoir à jouer la comédie du conjoint «coupable» face au conjoint «innocent». De même que la possibilité d'exercer en commun la puissance parentale, dès lors qu'elle s'exerce dans l'intérêt de l'enfant.



La Faculté de Médecine de l'Université de Lausanne et le Service des Hospices cantonaux mettent au concours un poste de

**Professeur ordinaire  
Directeur de l'Institut de  
physiopathologie clinique**

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de médecin et posséder une large expérience clinique ainsi qu'un dossier scientifique démontrant des compétences en recherche orientée vers le patient. Le cahier des charges comporte la responsabilité de l'enseignement de la physiopathologie, le développement de programmes de recherche et la direction de l'Institut de physiopathologie clinique.

Les candidat(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitae et leur dossier scientifique au Professeur C. Perret, Doyen de la Faculté de Médecine, Rue du Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, jusqu'au 29 février 1996. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Soucieuse de promouvoir l'accès des femmes à la carrière académique, l'Université encourage les candidatures féminines.